

INFOS

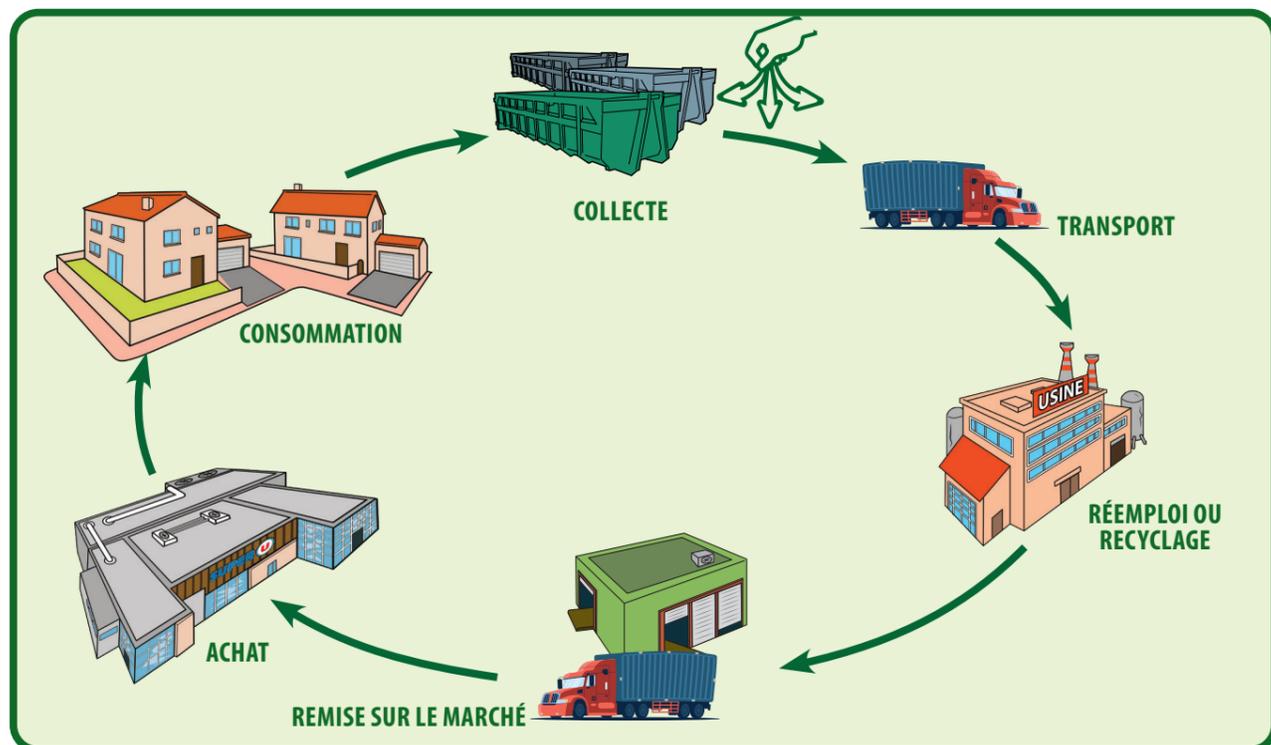
DÉCHÈTERIES

En 2025 : le tri des déchets se renforce sur nos déchèteries

Le 1^{er} semestre 2025 a permis de déployer, sur les déchèteries de la Communauté de Communes, de nouvelles filières permettant d'accroître le tri de nos déchets et ainsi réduire le traitement par incinération et enfouissement.

Totalement impliquée dans les questions environnementales, et la préservation de son environnement, la Communauté de Communes des Aspres a donc pris un nouveau tournant sur le tri des déchets sur ses 2 déchèteries.

Parmi les nouveautés, vous pouvez désormais trier :



Bois

Le bois peut servir à fabriquer des panneaux de particules et ainsi, redevenir un meuble.



Rembourés

Les canapés sont broyés pour servir de combustible dans les cimenteries.



Matelas

La mousse des matelas peut être récupérée pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judos.



Métaux

Recyclables indéfiniment et sans perdre leurs propriétés pour faire de nouveaux produits.



Couettes et oreillers

Les gamissages en plume et polyester peuvent être recyclés dans l'industrie textile ou valorisés en énergie.



Menuiseries vitrées

Les fenêtres sont collectées puis démantelées, ce qui permet de recycler du verre plat en boucle courte.



Plastiques

Le plastique d'un jouet peut servir à fabriquer des tuyaux.



Laines minérales

Les laines minérales seront recyclées et utilisées dans les chantiers pour l'isolation thermique des bâtiments (isolation des murs et isolation des combles).



Plâtre / placoplâtre

Les déchets de plâtre sont broyés, déferrillés, criblés, puis traités mécaniquement pour obtenir une poudre de gypse conforme à son intégration dans le

process de fabrication de nouveaux produits.

Les isolants en laine minérale, de verre et de roche, sont durables, faciles à démonter et ils peuvent être recyclés à l'infini sans perte de qualité.

Les services techniques de la Communauté de Communes des Aspres restent à votre écoute :